

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU SAMEDI 28 MARS 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 53
Nb. de représentés : 00
Nb. d'absents : 00

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mars à 09h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 1/7 :

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 Février 2026

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARIA Olivier, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, FONTAINE Emilie, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, AHO-NIENNE Sandrine, SELLY Roger, ARAYE Hélène, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, VIENNE Frédéric, TAYLLAMIN Patricia, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, RIANI Richard, NASSIBOU Guilaine, AGATHE Chantal, VIRY Pascaline, GONVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, ADIGADOU Marina, NAYAGOM Ulric, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian Julien, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAÏLAMÉE Caroline, PALIOD Samantha, TECHER Fabrice, POTHIN Henri Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, LEBON Jean Laurent, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma, BOYER EPOUSE DIJOUX Moze, PAPI Lionel, ANDA SITA Jean Gaël.

REPRESENTE (S) :

NEANT

ABSENTS :

NEANT

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame FONTAINE Emilie pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 30 Mars 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 24 Mars 2026.



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20260325-2026-1-7-DE
Date de l'émission : 31/03/2026
Date de réception préfecture : 31/03/2026

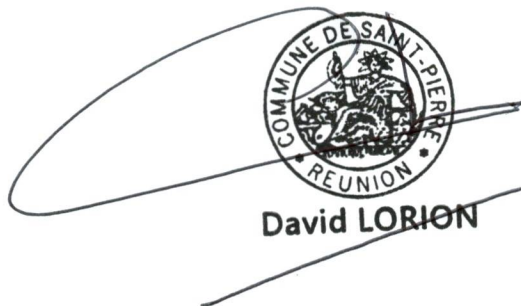
Affaire n°1/7 : Approbation du procès-verbal de la séance du 16 Février 2026.

Le Maire invite le Conseil à approuver le procès-verbal de la séance du **16 Février 2026** conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE

- **D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 16 Février 2026**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Signature of David LORION, Mayor, over the official seal of the Commune de Saint-Pierre Réunion.



Official seal of the Municipal Council (CONSEIL MUNICIPAL).